



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



13-04-2011
Greffe

N° d'entreprise : **0476.509.728**

Dénomination

(en entier) : **Docteur Guy Mans - Maladies et Chirurgie des Yeux**

Forme juridique : Société Civile sous forme de SPRL

Siège : Rue de Plainevaux

185

4100

Seraing

Objet de l'acte : **Reconduction de mandats - Délégation de pouvoirs**

Texte

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2011

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- la société continuera à être administrée par deux gérants, qui disposeront des pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts ;
- l'assemblée décide de renouveler les mandats de gérant de Messieurs Guy et Bernard MANS pour une durée de 6 ans. Les nouveaux mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2017 ;
- les mandats de gérant exercés par Messieurs Guy et Bernard MANS pourront être rémunérés dans le respect des limites fixées par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

DELEGATION DE POUVOIRS

Les deux gérants, à savoir Messieurs Guy MANS et Bernard MANS, déclarent se conférer mutuellement mandat afin que, agissant isolément, chacun d'eux puisse engager sous sa seule signature la Société Civile à forme de Spri Docteur Guy Mans – Maladies et chirurgie des yeux pour tout acte qui, pris isolément, ne dépasse pas 250.000 €.

Guy MANS
gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature